



DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS  
CANTON DE MOUY  
MAIRIE DE HERMES

### DECISION N°2024-13

#### OBJET : FRESQUE COMMEMORATION LIBERATION HERMES – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire de la commune de Hermes,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°2020-013 du 28 mai 2020 relative aux délégations du maire pour le conseil municipal,

Vu la délibération n°2023-019 du 23 avril 2023 au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2023,

Considérant le projet de réaliser une fresque dédiée au Caporal Thomas Jones, parachutiste anglais rescapé d'une exécution le 9 août 1944 sur Berthecourt et qui a été secouru par une habitante de Hermes,

#### DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet et de solliciter une subvention auprès des organismes concernés selon le plan de financement ci-dessous :

Financier	Taux	Montant
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	50 %	1 100,00
Commune	50 %	1 100,00
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>2 200,00 €</b>

Article 2 : de transmettre la présente décision au contrôle de légalité.

Fait à Hermes, le 20 août 2024

Le Maire

Grégory PALANDRE



Mairie 17 Rue du 11 Novembre 60370 Hermes

Tél. : 03.44.07.50.06 Courriel : [mairie@ville-hermes.fr](mailto:mairie@ville-hermes.fr) Site : <http://www.ville-hermes.fr>